

REGLEMENT

L'Institut Quevedo des Arts de l'Humour de la Fondation Générale de l'Université d'Alcala, convoque le XXXe Festival International des Arts de l'Humour qui porte sur le thème «**MÈCHES VIOLETTES. Femme, vie, liberté**». Sur son site web, l'organisation met à disposition des auteurs qui le souhaitent, de nombreuses informations sur le thème via le site Web iqh.es.

1. La participation au concours est ouverte à toute personne âgée de plus de 18 ans.
2. Pour participer, il vous suffira de nous faire parvenir votre œuvre sur le thème «**MÈCHES VIOLETTES. Femme, vie, liberté**» - celle-ci pouvant être sous forme d'illustration, bande-dessinée ou caricature - ainsi que la fiche d'inscription que vous trouverez ci-jointe. L'organisation se réserve le droit d'inviter certains auteurs qu'elle estime de grand intérêt pour le festival.
3. Les œuvres, originales, devront être signées. Toutes les techniques et supports sont autorisés, sans toutefois dépasser le format A3 (297x420) de préférence vertical car le catalogue suivra ces proportions.
4. Les œuvres devront être envoyées **avant le 5 juin 2023**. En même temps que le travail, la feuille qui accompagne ces bases sera envoyée, dûment complétée.

- Celles réalisées selon des techniques traditionnelles seront envoyées à l'adresse suivante :

Fundación General de la Universidad de Alcalá
Muestra Internacional de las Artes del Humor
C/ Nueva, 4. 28801 Alcalá de Henares
Madrid (España)

- Les œuvres en format numérique devront aussi être envoyées en format JPG ou TIFF avec une résolution minimale de 300 ppp. (dpi) à l'adresse miah@iqh.es.

Nous vous prions de respecter les dates indiquées afin de faciliter la planification du catalogue et la conception de l'exposition.

5. Les œuvres envoyées par la poste doivent être convenablement emballées. Nous vous recommandons de les protéger entre deux cartons plats. L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages occasionnés durant le transport. Les frais d'envoi courront à la charge des personnes qui participeront à cette convocation, l'organisation n'assurant aucun frais (par exemple les frais de douane) ni non plus aucune responsabilité en cas de détérioration ou perte de l'œuvre.

6. Une commission sera chargée de sélectionner, parmi les œuvres reçues, celles qui seront exposées lors du XXXe Festival International des Arts de l'Humour de la FGUA qui aura lieu pendant les mois de Septembre et novembre 2023 à Alcalá de Henares et à Madrid.

7. Les œuvres présentées intégreront les fonds de la Fondation Générale de l'Université d'Alcalá, sauf avis contraire de votre part. Dans ce cas-là, veuillez inscrire au dos de l'œuvre la mention « Devolución ».
8. L'envoi de l'œuvre implique que l'auteur ou l'auteure autorise la Fondation Générale de l'Université d'Alcalá à la reproduire et à la diffuser, à condition que son nom apparaisse, dans le but de promouvoir le Festival ou autres activités de la FGUA dans le cadre de l'humour, sans autorisation explicite de la part de l'auteur ou l'auteure.
9. L'organisation accusera réception des œuvres et communiquera le résultat de la sélection par courrier électronique. La liste des œuvres sélectionnées sera publiée sur son site web.
10. Les auteurs dont les œuvres auront été sélectionnées recevront un exemplaire de la publication réalisée à l'occasion du Festival.
11. L'organisation se réserve le droit de refuser d'exposer les œuvres qu'elle considère comme pouvant porter atteinte aux droits individuels ou collectifs.
12. Les participants répondront de l'originalité de leur œuvre en cas de réclamation de sorte que l'organisation ne pourra être tenue pour responsable d'éventuelles infractions au droit d'auteur ou à la propriété intellectuelle.
13. La participation au Festival suppose l'acceptation de ce règlement et la renonciation à toute réclamation de la part des auteurs qui assument l'entière responsabilité de leur œuvre.